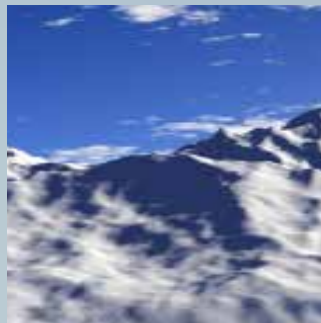


# PHOENIX AOÛT 2016



## UNE SOLUTION GESTION PRIVÉE

### TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le produit émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 7 juillet 2016, est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.

- **Phoenix Août 2016 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou avant une date de remboursement anticipé, selon les cas.
- Code ISIN : FR0013188877
- Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte. La présente brochure décrit les caractéristiques de **PHOENIX AOÛT 2016** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

# En quelques mots

Avec **PHOENIX AOÛT 2016**, l'investisseur s'expose au marché actions de la zone Euro. Le montant de remboursement du produit est conditionné à l'absence de défaut de l'Émetteur et du Garant et à l'évolution de l'indice Euro Stoxx® 50.

- Pour un investissement dans **PHOENIX AOÛT 2016**, l'investisseur est exposé pour une durée de **1 an à 10 ans au marché actions de la zone euro**. La valeur du support s'apprécie selon l'évolution de l'indice Euro Stoxx® 50, **Indice représentation du marché actions de la zone euro**.
- Un versement de coupon potentiel de 5.70 % au titre de l'année si à une Date d'Observation Annuelle ou à la date d'Observation Finale le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 75 % de son Niveau Initial.
- Un remboursement automatique anticipé, si à une Date d'Observation Annuelle entre l'année 1 et l'année 9, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 95% de son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, l'investisseur reçoit :
  - > L'intégralité du Capital Initial, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial.
  - > La valeur finale de l'indice, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial. Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital (perte pouvant être partielle ou totale).

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **Phoenix Août 2016**, soit 1000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 19 août 2016 jusqu'à la Date d'Echéance (le 19 août 2026) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après la fin de la période de souscription et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **Phoenix Août 2016** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support **Phoenix Août 2016** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

# Avantages/Inconvénients

## Avantages

- **Un coupon de 5,70 % au titre de l'année**, si de l'année 1 à l'année 9, à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 75 % de son Niveau Initial.
- **Un remboursement automatique anticipé** de l'année 1 à 9, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 95 % de son Niveau Initial.
- **Un remboursement du capital initial à l'échéance**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial.

## Inconvénients

- **PHOENIX AOÛT 2016 présente un risque de perte du capital initialement investi** (perte partielle ou totale selon les conditions) **en cours de vie** (en cas de sortie prématurée à l'initiative de l'investisseur, le prix de sortie dépendra des paramètres de marché du jour) **ou à l'échéance** (en cas de baisse de l'indice à la Date d'Observation Finale (baisse supérieure à 40 %), si au terme de la 10<sup>ème</sup> année le niveau de clôture de l'indice est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Une faible variation de l'indice Euro Stoxx® 50 autour du seuil de -40 % à la Date d'Observation Finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement de **PHOENIX AOÛT 2016**.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 à 9 ans (en cas de remboursement anticipé), ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 10 ans si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé.
- **Le gain maximum est limité à un coupon de 5,70 % par an**. En cas de stagnation ou de hausse annuelle de l'indice, l'investisseur ne pourra pas bénéficier de cette performance supplémentaire. L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) **de l'Émetteur et du Garant**.
- L'investisseur ne bénéficie pas de dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx® 50. La performance d'un indice dividende non-réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

# Profil de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice Euro Stoxx® 50. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice Euro Stoxx® 50.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre le titre de créance totalement illiquide.

# Mécanisme de remboursement

- **Un objectif de coupon de 5,70 % par an**

Si à une Date d'Observation Annuelle ou à la date d'Observation Finale, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 75 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

- **Un coupon de 5,70 % au titre de l'année**

- **Un remboursement automatique anticipé possible de l'année 1 à 9**

De l'année 1 à 9, si le niveau de clôture de l'indice à une Date d'Observation Annuelle est supérieur ou égal à 95% de son Niveau Initial (constaté le 5 août 2016) alors un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à une Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

- **Le capital initialement investi**
- **plus un coupon de 5,70 % au titre de l'année**

Sinon, le produit continue.

- **À l'échéance, un remboursement du capital initial jusqu'à -40%**

À la Date d'Observation Finale (5 août 2026), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'indice depuis la Date de Détermination Initiale (le 5 août 2016).

**Si le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial :**

L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup>, le 19 août 2026 :

- **Le capital initialement investi**

**Sinon, si le niveau de clôture de l'indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial**

L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup>, le 19 août 2026 :

- **Le capital initialement investi diminué de la performance finale de l'indice**

Dans ce scénario, **l'investisseur subit une perte en capital** à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

<sup>(1)</sup> Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.



# Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

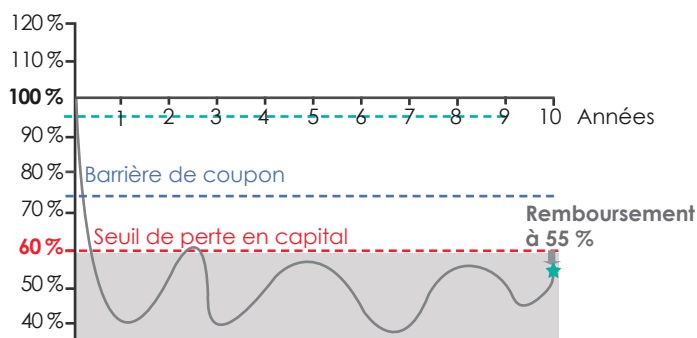
- Performance de l'indice Euro Stoxx<sup>®</sup> 50
- ★ Remboursement
- ↓ Effet de plafonnement du gain
- - Seuil de perte en capital à l'échéance (60%)
- - Barrière de coupon (75%)
- - Barrière de rappel automatique anticipé (95%)

## Scénario Défavorable : perte en capital à l'échéance

- De l'année 1 à 9, à chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'indice est strictement inférieur à 75% de son Niveau Initial. **PHOENIX AOÛT 2016** n'est pas remboursé par anticipation et l'investisseur ne perçoit pas de coupon.
- À l'échéance des 10 ans, le niveau de clôture de l'indice est strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial. Aucune prime n'est distribuée, et le capital initial est impacté par la performance négative de l'indice. L'investisseur subit une perte en capital de 45%.

**Remboursement final : 55 %**

**TRA<sup>(1)</sup> : -5,80 % (TRA identique pour un investissement direct dans l'indice)**

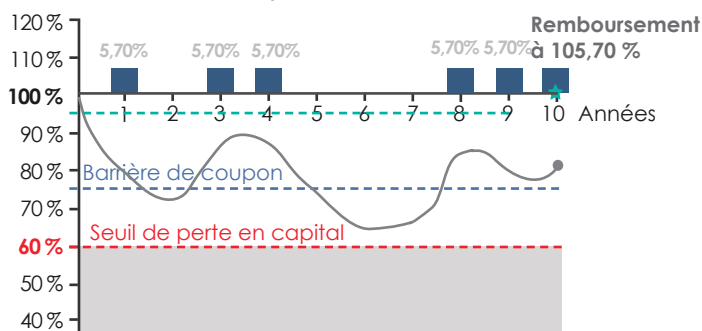


## Scénario Médian : baisse modérée de l'indice à l'échéance

- De l'année 1 à 9, à chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'indice est strictement inférieur à 95% de son Niveau Initial. **PHOENIX AOÛT 2016** n'est pas remboursé par anticipation.
- En année 1, 3, 4, 8 et 9 le niveau de clôture de l'indice est supérieur à 75% de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit chacune de ces années un coupon de 5,70%.
- À l'échéance des 10 ans, le niveau de clôture de l'indice est égal à 85% de son Niveau Initial. L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial et un coupon de 5,70% au titre de l'année.

**Remboursement final : 105,70 %**

**TRA<sup>(1)</sup> : 3,39 % (contre -2,21 % pour un investissement direct dans l'indice)**

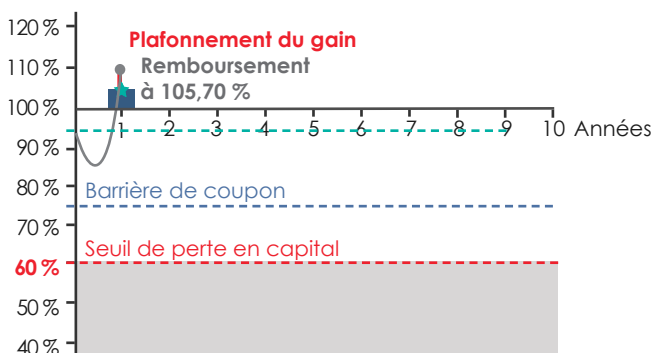


## Scénario Favorable : mise en évidence du plafonnement des gains

- À la première Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'indice est supérieur à 95% de son Niveau Initial. **PHOENIX AOÛT 2016** est remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial majoré d'un coupon de 5,70%. Dans ce scénario, l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice (effet de plafonnement du gain).

**Remboursement final : 105,70 %**

**TRA<sup>(1)</sup> : 5,67 % (contre 9,75 % pour un investissement direct dans l'indice)**



<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

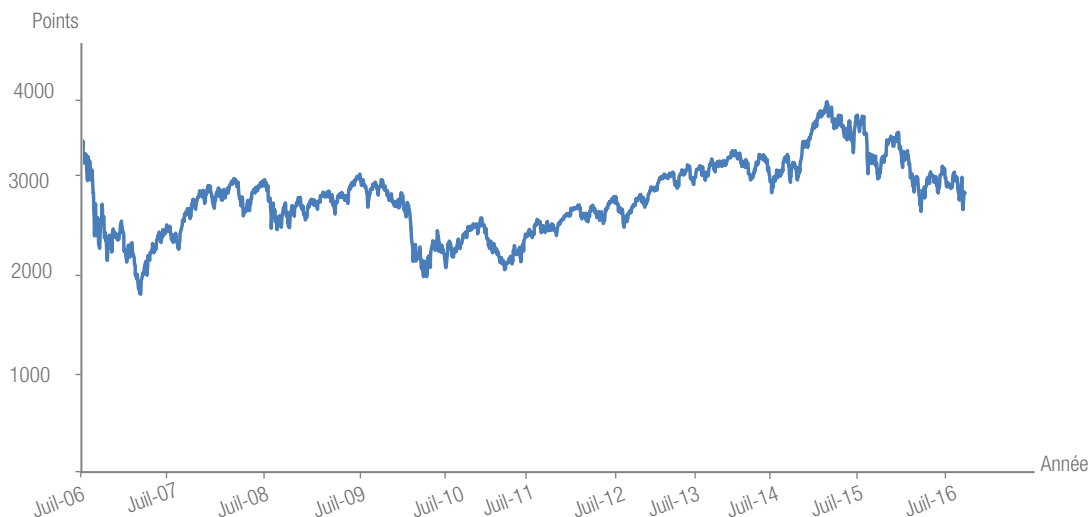
# Présentation de l'indice

L'indice EURO STOXX® 50 est composé de 50 des premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

## ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX® 50

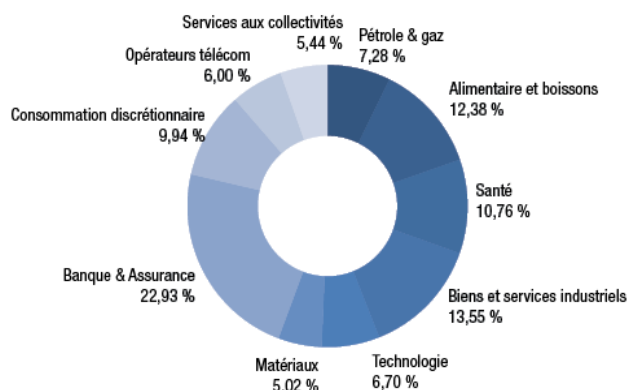
**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

Performances historiques de l'indice Euro Stoxx® 50 entre juillet 2006 et 2016

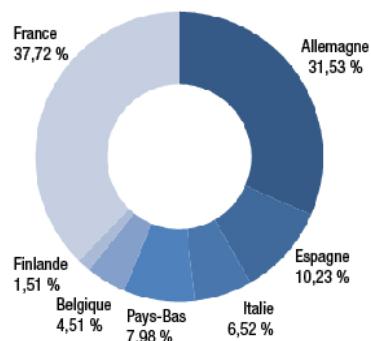


Source : Bloomberg, le 4 juillet 2016

### RÉPARTITION SECTORIELLE



### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg, au 17 juin 2016

# Caractéristiques principales

Instrument financier	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que présentant un risque de perte en capital les engagements financiers de l'émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Garant	Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 7 juillet 2016)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013188877
Valeur nominale	1000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx® 50 (code Bloomberg SX5E Index)
Prix d'Émission	100% de la Valeur Nominale
Date de Détermination Initiale	5 août 2016
Date d'Émission	19 août 2016
Dates d'Observation Annuelle	7 août 2017, 6 août 2018, 5 août 2019, 5 août 2020, 5 août 2021, 5 août 2022, 7 août 2023, 5 août 2024, 5 août 2025
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	21 août 2017, 20 août 2018, 19 août 2019, 19 août 2020, 19 août 2021, 19 août 2022, 21 août 2023, 19 août 2024, 19 août 2025 (Sous réserve de survenance de l'événement décrit en pages 2 et 4)
Date d'Observation Finale	5 août 2026
Date d'Échéance	19 août 2026, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 5 août 2016
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité et Publication de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et est à la disposition du public en permanence sur une page publique du site dédié à Equity Markets ( <a href="http://www.equitysolutions.natixis.com">www.equitysolutions.natixis.com</a> )
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	CACEIS Bank Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	Natixis paiera au distributeur une commission d'un montant moyen annuel de 0,50 % TTC du montant des Titres effectivement placés.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Le présent document est à caractère promotionnel.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des Titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les conditions définitives de l'émission. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES AUTORISES A SOUSCRIRE A CE PRODUIT. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des Titres de créance, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge, Natixis l'émetteur du produit, et Eavest, chargé de la distribution de ce produit, ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amené à avoir des positions sur les instruments financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, Instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

#### Informations importantes

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n° 16-241 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et sur le site dédié de NATIXIS ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de NATIXIS à l'adresse suivante : NATIXIS – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont aussi disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par l'European Central bank (ECB).

#### Avertissement de Avertissement de STOXX Ltd

L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

**Natixis** - Ingénierie financière, Equity Markets

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 005 004 424 euros

**Siège social** : 30, avenue de Pierre Mendès-France - 75013 Paris

**Adresse postale** : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

